

 COMUP	Action Card du binôme ACS-MCS	
Auteur : Service de la santé publique VD Validé par : COMUP / le : 02.02.02023	Version 3 Date d'entrée en vigueur : 01.03.2023	Document opérationnel 1.1

1. Objectifs

Selon son cahier des charges, le binôme ACS/MCS conduit le service sanitaire dans le secteur du sinistre et définit la stratégie générale d'intervention. Il est l'interlocuteur privilégié de la zone sinistrée envers les partenaires et il fait circuler les informations sanitaires.

2. Check-list :

- a) Positionner stratégiquement son véhicule + déployer Triopan® et flash vert
- b) Evaluer la sécurité du site (approche globale)
- c) Equipement
 - Gilet bleu à damier « ACS » ou « MCS »
 - Casque à disposition
 - Radio + natel
 - Documents d'aide à la conduite
- d) Appréhension du problème
 - Prendre connaissance de la situation auprès de l'Ambulancier Leader et effectuer une analyse rapide avec lui
 - Effectuer une reconnaissance
 - Confirmer au 144 la dimension/ampleur de l'événement (021/213.76.12) si nécessaire sous la forme METHANE
 - Effectuer un point de situation avec les officiers des services partenaires (feu, police, services techniques, ...) / 6 points d'accord
 1. Poste de rassemblement de patients (nid de blessés)
 2. PMA
 3. Poste de commandement
 4. Point de rassemblement de personnes non blessées
 5. Axes de sauvetage (accès et sortie)
 6. Zone d'attente
 - Définir, en accord avec le 144, le canal radio utilisé pour la coordination
- e) Moyens sanitaires
 - Confirmer, ordonner, coordonner l'engagement des renforts supplémentaires
- f) Stratégie sanitaire
 - Selon décisions « 6 points d'accord », définir les secteurs fonctionnels et désigner un chef par secteur
 1. Zone d'attente
 2. DZ
 3. Petite noria
 4. PMA
 5. Grande noria
 6. Secteur des impliqués
 7. Autre

 COMUP	Action Card du binôme ACS-MCS	
Auteur : Service de la santé publique VD Validé par : COMUP / le : 02.02.02023	Version 3 Date d'entrée en vigueur : 01.03.2023	Document opérationnel 1.1

- g) Contacter le 144
 - Annoncer les mesures prises
 - Demander les moyens complémentaires
 - Exposer l'idée de manœuvre (anticipation)
- h) Etablir le PCE sanitaire (PC SAN)
 - Participer (au besoin initier) les rapports d'orientations / décisions
 - Faire tenir les documents de conduite (journal, disponibilités, contacts,...)
- i) Conduire l'intervention
 - Travailler par délégation (chefs de secteurs)
 - Suivre le déroulement des actions ordonnées – au besoin, corriger
 - Anticiper sur l'événement (évolution, autonomie, relève)
- j) Transport
 - Déterminer les hôpitaux de destination et les informer, via 144, EVASAN, SII, etc.
 - Assurer la traçabilité de l'ensemble des patients (en principe à l'aide du SII)
 - Désigner un responsable EVASAN, chef de tri, chef parking, chef sécurité (au besoin)
- k) Fin de l'intervention
 - Confirmer la fin de l'intervention sanitaire (informer le 144 et les partenaires)
 - Effectuer un bilan final avec les chefs de secteurs et partenaires
 - Identifier les besoins en débriefing des intervenants
 - Effectuer un rapport de mission à l'attention de la COMUP au plus tard 10 jours après la fin de l'événement